

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-52**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Modification du cadrage des exonérations des droits universitaires

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu les délibérations n°2018-60 du 2 juillet 2018 et n°2023-09 du 30 janvier 2023 du conseil d'administration,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration de modifier le cadrage des exonérations des droits universitaires.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du cadrage des exonérations des droits universitaires, conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièces jointes :

- cadrage des exonérations des droits universitaires ; document d'aide à la lecture des modifications.

Fait à Tours,

Philippe ROINGEARD

Philippe Roingeard
le 22/06/2026 14:56:39 +02:00

 université
de TOURS